



Suivi de mon conjoint mutation

Par **Mary Coiss**, le **25/03/2017** à **17:52**

bonjour,

Nous avons pour projet de changer de région. Mon mari a fait sa demande de mutation en janvier et un poste vient tout juste de se libérer exactement là où nous voulons aller.

je suis en poste dans mon entreprise depuis 10 ans. je me suis renseignée auprès de mon service RH et dans mon cas précis, mon entreprise refuserait une rupture conventionnelle je dois donc envisager une démission.

le problème est qu'au bout de 10 ans, je peux prétendre à une indemnité intéressante avec la rupture conventionnelle et qu'il n'y aurait rien pour une démission. je voulais savoir s'il existait un autre moyen ou s'il y avait des points sur lesquels je pourrais m'appuyer pour tenter de négocier malgré tout une rupture conventionnelle.

je vous remercie par avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **25/03/2017** à **18:01**

Bonjour,

Pour entrer en négociation, il faut que l'autre partie y soit ouvert et si elle refuse catégoriquement la rupture conventionnelle, ce qui est son droit, je ne vois pas ce que vous pourriez envisager d'autre qu'une démission qui devrait être légitime et vous ouvrirait droit à indemnisation par Pôle Emploi...